

## **Communiqué de presse**

26 mai 2020

# **Les entreprises de l'événementiel en fin de course !**

**La décision du 20 mai par le Conseil fédéral de supprimer les aides RHT pour les dirigeants des entreprises ainsi que pour les apprentis n'est pas économiquement supportable pour celles et ceux qui travaillent dans l'événementiel ! Les entreprises de l'événementiel ont été les premières à devoir cesser leurs activités et seront les dernières à être autorisées à se remettre au travail. Le Groupement romand des entreprises de l'événementiel demande aux Autorités que des mesures correctives soient prises au plus vite.**

Les entreprises de l'événementiel ont décidé de s'unir et de se mobiliser pour se faire entendre par nos autorités. Nos entreprises représentent des milliers d'emplois en Suisse mais le Conseil fédéral ne semble pas y être suffisamment sensible, quand bien même, il s'agit des mêmes techniciens qui assurent depuis le début de la crise, les réalisations (audio/vidéo) des conférences de presse et leur diffusion !

Toutes les manifestations ont été interdites par le Conseil fédéral ! Nos entreprises n'ont pas d'autre choix que d'être en attente de mesures d'assouplissement pour reprendre leurs activités.

Une fois les restrictions levées, incluant notamment la possibilité d'organiser à nouveau des manifestations d'envergure (dès 1000 personnes), nous ne pourrions pas reprendre la totalité de nos activités d'un simple claquement de doigt ! Il s'écoule plusieurs mois entre la mise en route et la réalisation d'un événement. Durant cette période, nous aurons besoin d'aide.

N'ayant aucune perspective ou de calendrier établi, les reports ne peuvent pas être replanifiés et bon nombre de projets, parfois même jusqu'en fin d'année 2020, ont tout simplement été annulés (par principe de précaution ou par impossibilité de les reporter) !

**Avec la décision de suspendre les mesures RHT et les APG pour les dirigeants des sociétés ainsi que pour les apprentis et indépendants, le Conseil fédéral n'a pas tenu compte de notre secteur d'activité.** Nous demandons que le Conseil fédéral applique des mesures correctives à sa décision du 20 mai et qu'il adopte un comportement responsable et pragmatique vis-à-vis de nos entreprises.

Nous sommes également dans l'attente de décisions et de précisions concernant l'octroi d'indemnisations comme annoncé par le Conseil fédéral à la suite de l'interdiction de réaliser les manifestations. A ce jour, la grande majorité des demandes d'indemnisation soumises par nos entreprises sont toujours en cours de traitement. Dans plusieurs cantons, l'indemnisation a déjà été revue à la baisse. Dans d'autres cantons, les Offices de la culture, appelés à distribuer l'argent mis à disposition par la Confédération, ont décidé d'indemniser uniquement les manifestations culturelles annulées. Les autres événements annulés, dans le sport ou l'économie par exemple, ne seront pas couverts du tout.

**Notre typologie d'entreprise semble naviguer entre le SECO et les cantons sans que les uns ou les autres ne prennent l'initiative de nous soutenir !** Pour le SECO, notre activité est liée à la culture et pour les Offices de la culture cantonaux, nous sommes des entreprises à but lucratif et

**Groupement romand des  
entreprises de l'événementiel**

ne rentrons donc pas dans la case culture ! Eh bien oui, nous faisons partie intégrante des secteurs tant économique que culturel. **Les pertes économiques de notre branche se chiffrent en dizaines de millions de francs avec à la clé des licenciements massifs si la situation n'est pas corrigée.**

La fin des indemnités RHT pour les apprentis techniscénistes prévue pour fin mai fera peser une charge économique supplémentaire alors que les entreprises n'ont plus de revenus depuis des mois, et aucune activité concrète à leur proposer.

Afin de pallier à ce manque de pratique professionnelle depuis le début des restrictions, nos entreprises romandes ont mis en place en un temps record un pôle de formation éphémère en partenariat avec *artos*, l'association professionnelle des techniciens du spectacle et techniscénistes. Ce projet a été lancé notamment sur demande explicite du secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI), avec leur soutien financier.

A l'heure actuelle, ce pôle de formation se concentre sur les apprentis de quatrième année, qui passeront leurs examens pratiques finaux dans quelques semaines déjà.

Les phases 2 et 3 du projet, en cours de réflexion actuellement, étaient destinées à tous les apprentis, pour le mois de juin puis dès la rentrée d'août. La décision récente du Conseil fédéral de supprimer les indemnités RHT pour les apprentis et chefs d'entreprises, qui sont souvent également formateurs en entreprise, compromet fortement l'avenir de ce projet.

La Confédération demande donc à des entreprises déjà sinistrées de trouver des solutions en faveur de la formation professionnelle, ce que nous avons fait à leur entière satisfaction, mais ne se donne pas les moyens de soutenir financièrement ces initiatives.

Nous demandons à la Confédération et aux cantons plusieurs mesures qui permettront aux entreprises de l'événementiel de surmonter la crise :

1. Une prolongation des mesures exceptionnelles en matière de RHT et d'APG du mois de juin au mois d'août, au minimum, et idéalement durant les premiers mois qui suivront le redémarrage partiel des activités de notre branche.
2. Une augmentation des soutiens prévus pour la culture, en incluant également dans la réflexion les entreprises à but lucratif actives dans ce secteur. Ce soutien doit absolument inclure l'indemnisation du manque à gagner, et pas seulement une couverture partielle des frais.
3. L'uniformisation du traitement des demandes et des méthodes de calcul entre cantons.
4. Un soutien financier plus important destiné à la formation des apprentis, idéalement une couverture intégrale des frais afin de soulager des entreprises à bout de souffle.

Contact :  
GC-Tech Sàrl  
Gil Céré  
Rue du Bruye 53a  
2732 Reconvilier  
+41 79 270 90 79  
gil.cere@gc-tech.ch